



RÈGLEMENT OFFICIEL MEETING DES THERMES – NSAEC

Vendredi 8 mai 2026
Complexe Sportif Verdavaine – Saint-Amand-les-Eaux

ARTICLE 1 – ORGANISATION

Le **Nouveau Saint Amand Étudiant Club (NSAEC)** organise le *Meeting des Thermes* le vendredi 8 mai 2026, au Complexe Sportif Verdavaine.
La compétition se déroule sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme et dans le respect de ses règlements.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION

Le meeting est ouvert :

- Aux catégories **Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors (H/F)**
- Aux **Minimes**, dans le cadre d'un triathlon spécifique

Les participants doivent être :

- Titulaires d'une **licence FFA valide** , ouverts aux étrangers
-

ARTICLE 3 – ÉPREUVES

Le programme comprend :

- Courses : 100 m, 200 m, 400 m, 800 m, 1500 m
- Concours : hauteur, longueur, poids, Disque
- Relais : 4 × 100 m
- Triathlon Minimes : 80 m – poids – longueur





⚠ L'organisation se réserve le droit de modifier le programme en fonction du nombre d'engagés ou de contraintes techniques.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

- Les inscriptions s'effectuent en ligne via : **www.ldhfa.fr**
- Tarifs :
 - **5 € par Athlètes (engagement anticipé)**
 - **7 € sur place** (dans la limite des places disponibles)
 - **10€ en cas de non présentation / engagements**

ARTICLE 5 – CONFIRMATION DES ÉPREUVES

Chaque athlète doit confirmer sa participation :

👉 **au plus tard 30 minutes avant le début de son épreuve**

Tout athlète non confirmé dans les délais pourra être retiré des listes de départ.

ARTICLE 6 – CLASSEMENTS

- Classement **par épreuve et par catégorie**
- Récompense aux **3 premiers athlètes H/F** au scratch

ARTICLE 7 – PRIMES

💰 **Primes au classement par épreuve**

- 1er : **100 €**
- 2e : **50 €**
- 3e : **20 €**





💰 Primes à la performance (table hongroise)

- 1er : **100 €**
- 2e : **60 €**
- 3e : **40 €**

⚠️ Condition obligatoire :

👉 Si une épreuve compte moins de 5 athlètes classés, aucune prime ne sera attribuée.

👉 Table Hongroise 1 seul gain possible (la meilleur perf sera prise en compte).

👉 Les relais ne sont pas primés

👉 Présence obligatoire au podium pour percevoir la prime sinon l'athlète perdra le gain

ARTICLE 8 – RÈGLEMENT SPORTIF

Toutes les épreuves sont régies par les règlements en vigueur de la **FFA et de World Athletics**.

Le jury est seul compétent pour trancher tout litige. Le directeur du meeting sera le dernier à tranché

ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉ

Les athlètes participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de :

- Vol
- Perte
- Accident survenant en dehors des zones encadrées

ARTICLE 10 – DROIT À L'IMAGE

Des **photographes et vidéastes officiels** seront présents sur l'événement.





👉 En participant au meeting, chaque athlète autorise :

- la captation de son image (photo et vidéo)
- l'utilisation de ces images **sans contrepartie financière**

Ces contenus pourront être utilisés sur :

- Réseaux sociaux
- Site internet
- Supports de communication du club et du meeting

Aucune réclamation ne pourra être formulée à ce titre.

ARTICLE 11 – SERVICES SUR PLACE

- Foodtruck
- Buvette
- Accueil public

ARTICLE 12 – CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisation se réserve le droit de :

- Modifier le programme
- Interrompre ou annuler l'événement

En cas de conditions exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté.

ARTICLE 13 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Toute inscription au Meeting des Thermes implique :

👉 l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

